

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

## Conseil de Communauté de communes

### Extrait du registre des délibérations Séance du 19 janvier 2024

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 26  
Pouvoirs : 10  
Votants : 36

Date de convocation : 11 janvier 2024  
Date d'affichage : 12 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Christelle Gomes, secrétaire générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### Etaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur BENSAL Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Monsieur MATHÉROT Olivier, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Monsieur DOARÉ Louis-Jean

#### Avaient donné pouvoir :

Madame GAIR Laurence à Monsieur GAUTIER Laurent  
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur SALMON Patrick  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Monsieur ONETO Jean-François  
Madame COURTYTERA Véronique à Monsieur KHALOUA Madani  
Madame LONY Eva à Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne  
Madame LENOIR Isabelle à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie  
Monsieur BENOIT Dominique à Monsieur MATHÉROT Olivier  
Madame CAPIROSSI Pascale à Monsieur SCHMIT Benoit  
Madame ROUEN Dominique à Monsieur PAPIN Michel

#### Excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre  
Madame BOURGUIGNON Valérie

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°007/2024**

**OBJET : MANDATEMENT DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN MARCHÉ D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Madame Josyane Méléard, vice-présidente en charge de l'administration générale, relatif au mandatement du centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion en date du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'une durée de 6 ans ;

**Considérant** l'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

**Considérant** que le Centre départemental de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'unanimité,**

- **Autorise Monsieur le Président à donner mandat au Centre départemental de gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.**
- **Dit que les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :**
  - **Durée du contrat : 6 ans à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025**
  - **Régime du contrat : capitalisation**
- **Dit que la collectivité souhaite garantir :**
  - Les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC**
  - Les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL**

REÇU EN PRÉFECTURE

le 30/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-077-200023125-20240119-DEL\_007\_202

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 19 janvier 2024

Le Président,  
Jean-François Oneto



La secrétaire de séance,  
Christine Fleck



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77 000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*